

RCS : GRASSE Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00821 Numéro SIREN : 480 034 388 Nom ou dénomination : SODESUP II
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000795

Certifié conforme à l'original
Me Sean François MORVAN
Avocat

SODESUP II

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.445 euros
Siège social : 288 avenue Emile Hugues
06140 VENCE
R.C.S. GRASSE 480 034 388

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE
DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 2022

Certifiés conformes
Le Président

DocuSigned by:
 *Patrick MCOULAI*
0DBD6256E907490...

Bilan et compte de résultat

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2022	Net 30/09/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	117 240	115 962	1 278	225
Fonds commercial (1)	9 710 236		9 710 236	9 710 236
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 250 000		3 250 000	3 250 000
Constructions	9 775 490	642 990	9 132 500	9 620 000
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 668 637	1 016 915	651 721	509 968
Autres immobilisations corporelles	4 979 327	4 493 293	486 035	463 416
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	18 858		18 858	10 976
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 054 090	207	1 053 883	1 049 964
Prêts				
Autres immobilisations financières	106 924		106 924	68 570
	30 680 802	6 269 367	24 411 435	24 683 354
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	19 416		19 416	12 174
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 187 788	29 509	2 158 279	2 143 860
Avances et acomptes versés sur commandes	73 433		73 433	61 101
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	13 592		13 592	12 983
Autres créances	454 687	12 051	442 636	857 087
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	400 000		400 000	600 000
Disponibilités	3 526 115		3 526 115	3 107 490
Charges constatées d'avance (3)	214 328		214 328	185 811
	6 889 360	41 560	6 847 799	6 980 507
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	37 570 162	6 310 927	31 259 235	31 663 861
(1) Dont droit au bail			1 075 000	1 075 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100 445	100 445
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	3 640 355	3 640 355
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 045	10 045
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 304 464	7 463 661
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 402 348	1 040 803
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12 457 657	12 255 309
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	181 984	181 984
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	181 984	181 984
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	13 643 015	14 522 737
Emprunts et dettes financières diverses (3)	249 449	196 238
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	135 663	129 050
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 944 374	2 837 595
Dettes fiscales et sociales	1 565 161	1 426 500
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	68 166	74 504
Autres dettes	13 766	39 944
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	18 619 594	19 226 568
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	31 259 235	31 663 861
(1) Dont à plus d'un an (a)	12 533 103	13 161 489
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 950 829	5 936 030
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	13 604	4 506
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	32 384 828	31 969 442
Production vendue (biens)	3 589 410	3 890 181
Production vendue (services)	801 599	772 760
Chiffre d'affaires net	36 775 837	36 632 382
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	97 427	179 139
Autres produits	9 514	13 670
Total des produits d'exploitation (I)	36 882 778	36 825 191
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	25 847 532	25 203 422
Variations de stock	-16 126	118 790
Achats de matières premières et autres approvisionnements	92 511	78 452
Variations de stock	-7 242	315
Autres achats et charges externes (a)	3 449 443	4 250 483
Impôts, taxes et versements assimilés	454 961	1 187 602
Salaires et traitements	2 927 791	2 744 162
Charges sociales	988 968	913 691
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	726 066	509 845
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	29 509	27 802
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		36 156
Autres charges	7 286	3 863
Total des charges d'exploitation (II)	34 500 700	35 074 582
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 382 078	1 750 609
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		213
Autres intérêts et produits assimilés (3)	29 046	15 785
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	29 046	15 999
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	123 422	42 636
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2	
Total des charges financières (VI)	123 424	42 636
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-94 379	-26 638
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 287 700	1 723 971

Compte de résultat (suite)

	30/09/2022	30/09/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		25
Sur opérations en capital	46 000	9 559
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	1 440	
Total des produits exceptionnels (VII)	47 440	9 584
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	13 626	879
Sur opérations en capital	26 309	3 000
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		16 965
Total des charges exceptionnelles (VIII)	39 935	20 843
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	7 505	-11 259
Participation des salariés aux résultats (IX)	405 695	366 721
Impôts sur les bénéfices (X)	487 162	305 188
Total des produits	36 959 264	36 850 774
Total des charges	35 556 916	35 809 971
BENEFICE OU PERTE	1 402 348	1 040 803
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		4 652
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	2 500	2 369

Annexe des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 31 259 235 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 402 348 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Matériel et outillage : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participation, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs mobilières sont évaluées à la clôture des comptes.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et les autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier pris d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes et charges

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en compte de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Disponibilités

Les disponibilités sont enregistrées à leur valeur nominale.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	9 710 236			9 710 236
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	113 426	3 814		117 240
Immobilisations incorporelles	9 823 662	3 814		9 827 477
- Terrains	3 250 000			3 250 000
- Constructions sur sol propre	9 750 000			9 750 000
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	25 490			25 490
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 537 334	261 854	130 551	1 668 637
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 589 816	86 841		4 676 656
- Matériel de transport	79 574	73 095	68 933	83 736
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	214 238	4 697		218 935
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	10 976	18 859	10 975	18 858
Immobilisations corporelles	19 457 426	445 345	210 458	19 692 312
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 050 171	3 919		1 054 090
- Prêts et autres immobilisations financières	68 570	38 355		106 924
Immobilisations financières	1 118 740	42 274		1 161 014
ACTIF IMMOBILISE	30 399 829	491 433	210 458	30 680 802

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2022
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	8 635 236
Total	8 635 236

Le mali technique de fusion est totalement affecté en fonds commercial.

Fonds commercial

Conformément au règlement ANC 2015-06, applicable pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 (article 214-3 du PCG), nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il continue à ne pas faire l'objet d'un amortissement.

En application de l'article 214-15 du PCG, les tests de dépréciation réalisés à la clôture de l'exercice, nous indiquent que la valeur actuelle de notre fonds commercial est au moins égale à sa valeur comptable figurant à l'actif du bilan. A ce titre, nous ne constatons aucune dépréciation de notre fonds commercial.

Ce changement de réglementation n'a donc aucune incidence sur les comptes annuels.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	113 201	2 761		115 962
Immobilisations incorporelles	113 201	2 761		115 962
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	130 000	487 500		617 500
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	25 490			25 490
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 027 365	120 101	130 551	1 016 915
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 180 457	89 677		4 270 134
- Matériel de transport	50 124	15 039	42 623	22 539
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	189 630	10 989		200 619
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 603 067	723 305	173 174	6 153 198
ACTIF IMMOBILISE	5 716 268	726 066	173 174	6 269 160

Notes sur le bilan

Actif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 789 532 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	106 924		106 924
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	13 592	13 592	
Autres	454 687	454 687	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	214 328	214 328	
Total	789 532	682 607	106 924
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	30/09/2022	30/09/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	88 749	55 250
Disponibilités	734	324
Total	89 483	55 574

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	207			207
Stocks	27 802	29 509	27 802	29 509
Créances et Valeurs mobilières	12 051			12 051
Total	40 060	29 509	27 802	41 767
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		29 509	27 802	
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Capitaux propresComposition du capital social

Capital social d'un montant de 100 445,00 euros décomposé en 100 445 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 03/03/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	1 040 803
Prélèvements sur les réserves	159 197
Total des origines	1 200 000
Affectations aux réserves	
Distributions	1 200 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	1 200 000

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2022
Capital	100 445				100 445
Primes d'émission	3 640 355				3 640 355
Réserve légale	10 045				10 045
Réserves générales	7 463 661	-159 197		159 197	7 304 464
Résultat de l'exercice	1 040 803	-1 040 803	1 402 348	1 040 803	1 402 348
<i>Dividendes</i>		<i>1 200 000</i>			
Total Capitaux Propres	12 255 309		1 402 348	1 200 000	12 457 657

Notes sur le bilan

Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	99 254				99 254
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	82 730				82 730
Total	181 984				181 984
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

DettesEtat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 18 483 931 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	14 465	14 465		
- à plus de 1 an à l'origine	13 628 551	1 095 448	4 178 170	8 354 932
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 240	2 240		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 944 374	2 944 374		
Dettes fiscales et sociales	1 564 239	1 564 239		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	68 166	68 166		
Autres dettes (**)	261 896	261 896		
Produits constatés d'avance				
Total	18 483 931	5 950 829	4 178 170	8 354 932
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	500 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 388 862			
(**) Dont envers les associés	153 240			

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	13 161 489	13 161 489	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	13 161 489	13 161 489	

Etat des sûretés réelles consenties

-Nantissement en 1er rang du fonds de commerce SODESUP II au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel en garantie de l'emprunt de 3.000 k€.

En-cours au 30.09.2022 : emprunt soldé .

-Nantissement du compte bancaire BECM au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel en garantie de l'emprunt de 250 k€.

En-cours au 30.09.2022 : 12 651 euros.

-Nantissement du compte bancaire BECM au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel en garantie de l'emprunt de 500 k€.

En-cours au 30.09.2022 : 301 498 euros.

-Privilège du prêteur de deniers au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel, à hauteur de 3.900 k€, en garantie de l'emprunt de 4.400 k€.

En cours au 30.09.2022 : 3.840 686 euros.

-Privilège du prêteur de deniers au profit de Banque Européenne du Crédit Mutuel, à hauteur de 2.600 k€, en garantie de l'emprunt de 2.600 k€.

En cours au 30.09.2022 : 2 579 891 euros.

-Privilège du prêteur de deniers au profit de BPI, à hauteur de 6.500 k€, en garantie de l'emprunt de 6.972 k€.

En cours au 30.09.2022 : 6 426 762 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	30/09/2022	30/09/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	860	818
Emprunts et dettes financières divers	2 500	2 369
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	376 770	401 270
Dettes fiscales et sociales	1 257 979	1 157 904
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	1 638 109	1 562 361

Comptes de régularisationCharges constatées d'avance

	30/09/2022	30/09/2021
Charges d'exploitation	214 328	185 811
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	214 328	185 811

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	3 589 410		3 589 410
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	32 384 828		32 384 828
Produits des activités annexes	801 599		801 599
TOTAL	36 775 837		36 775 837

Charges et produits d'exploitation et financiersRémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes : 17 000 euros

Charges et Produits exceptionnels

	30/09/2022	30/09/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		25
Produits exceptionnels sur opérations en capital	46 000	9 559
Reprises sur provisions et transferts de charge	1 440	
Total des produits exceptionnels	47 440	9 584
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 626	879
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	26 309	3 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		16 965
Total des charges exceptionnelles	39 935	20 843
Résultat exceptionnel	7 505	-11 259

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/11/2015, la société SAS SODESUP II est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS VENCENI.

Le groupe est ainsi constitué par :

- la société SAS VENCENI : tête de groupe.
- la société SAS SODESUP II : filiale à 99.99 %.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société constate l'impôt qu'elle aurait dû acquitter en l'absence de convention. La société tête de groupe constate les produits et charges liés au régime d'intégration fiscale (économies d'impôts sur les déficits générés ou charges d'impôts liées au régime d'intégration).

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Charges de l'exercice : 487 162 euros

 Autres informations**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 109 personnes dont 2 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	10	
Agents de maîtrise et techniciens	19	
Employés	80	
Ouvriers		
Total	109	

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	199 970
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts restant à courir sur emprunt BECM 250 K€	13
Intérêts restant à courir sur emprunt BECM 500 K€	2 330
Intérêts restant à courir sur emprunt BECM 4400 K€	128 200
Intérêts restant à courir sur emprunt BECM 2600 K€	281 378
Intérêts restant à courir sur emprunt BPI 6972 K€	396 165
Intérêts restant à courir sur emprunt BECM 500 K€	5 580
Autres engagements donnés	813 667
Total	1 013 637
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 199 970 euros

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

L'engagement de retraite est déterminé sur la base de l'engagement attaché aux salariés dans leur totalité à la date de la clôture.

La méthode de calcul est conforme à la convention de détail et de gros à prédominance alimentaire.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Hypothèse retenue: départ volontaire des salariés.

Le montant retenu est une indemnité brute, charges sociales et fiscales patronales comprises.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.70 %
- Taux de croissance des salaires : 4 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Critère de rotation du personnel : fort pour les employés, moyen pour les agents de maîtrise et faible pour les cadres.
- Table de mortalité : (table INSEE TD 2022)



**commissaire
aux comptes**

Gregoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts-comptables
Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Certifie conforme à l'original
Me Sean François Morvan
Avocat
Cabinet Vilaine et Associés
Expert-comptable inscrit au tableau de l'Ordre de la Région de l'Est de la Loi
Région de l'Est de la Loi
Région de l'Est de la Loi

SODESUP II

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 445 €

288 avenue Émile Hugues

06140 - VENCE

RCS VENCE - 480034388

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/09/2022

6 avenue Jacques Cartier, 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123, 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée d'experts-comptables
Région de l'Est de la Loi
Région de l'Est de la Loi

Tél 02 40 92 66 00
cva@cvaexperts.fr

SAS SODESUP II

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 30/09/2022

A l'assemblée générale de la société SODESUP II,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SODESUP II relatifs à l'exercice clos le 30/09/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SODESUP II à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

SAS SODESUP II

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 30/09/2022

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion à la date d'émission de notre rapport.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

SAS SODESUP II

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 30/09/2022

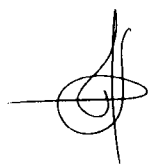
6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Herblain, le 27 février 2023,



Cabinet VILAINE et Associés

Commissaire aux Comptes
Représenté par Marc SOUCARRE



Thomas BASTHISTE

Commissaire aux Comptes

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan et compte de résultat

Bilan actif

Cabinet Vialine et associés
Commissariat aux comptes

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2022	Net 30/09/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	117 240	115 962	1 278	225
Fonds commercial (1)	9 710 236		9 710 236	9 710 236
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 250 000		3 250 000	3 250 000
Constructions	9 775 490	642 990	9 132 500	9 620 000
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 668 637	1 016 915	651 721	509 968
Autres immobilisations corporelles	4 979 327	4 493 293	486 035	463 416
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	18 858		18 858	10 976
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 054 090	207	1 053 883	1 049 964
Prêts				
Autres immobilisations financières	106 924		106 924	68 570
	30 680 802	6 269 367	24 411 435	24 683 354
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	19 416		19 416	12 174
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 187 788	29 509	2 158 279	2 143 860
Avances et acomptes versés sur commandes	73 433		73 433	61 101
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	13 592		13 592	12 983
Autres créances	454 687	12 051	442 636	857 087
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	400 000		400 000	600 000
Disponibilités	3 526 115		3 526 115	3 107 490
Charges constatées d'avance (3)	214 328		214 328	185 811
	6 889 360	41 560	6 847 799	6 980 507
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	37 570 162	6 310 927	31 259 235	31 663 861
(1) Dont droit au bail			1 075 000	1 075 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

Cabinet Vilaine et associés
Commissariat aux comptes

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100 445	100 445
Primes d'émission, de fusion, d'apport, .	3 640 355	3 640 355
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 045	10 045
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 304 464	7 463 661
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 402 348	1 040 803
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12 457 657	12 255 309
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	181 984	181 984
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	181 984	181 984
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	13 643 015	14 522 737
Emprunts et dettes financières diverses (3)	249 449	196 238
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	135 663	129 050
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 944 374	2 837 595
Dettes fiscales et sociales	1 565 161	1 426 500
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	68 166	74 504
Autres dettes	13 766	39 944
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	18 619 594	19 226 568
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	31 259 235	31 663 861
(1) Dont à plus d'un an (a)	12 533 103	13 161 489
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 950 829	5 936 030
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	13 604	4 506
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

Cabinet Vilaine et associés
Commissariat aux comptes

	30/09/2022	30/09/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	32 384 828	31 969 442
Production vendue (biens)	3 589 410	3 890 181
Production vendue (services)	801 599	772 760
Chiffre d'affaires net	36 775 837	36 632 382
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	97 427	179 139
Autres produits	9 514	13 670
Total des produits d'exploitation (I)	36 882 778	36 825 191
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	25 847 532	25 203 422
Variations de stock	-16 126	118 790
Achats de matières premières et autres approvisionnements	92 511	78 452
Variations de stock	-7 242	315
Autres achats et charges externes (a)	3 449 443	4 250 483
Impôts, taxes et versements assimilés	454 961	1 187 602
Salaires et traitements	2 927 791	2 744 162
Charges sociales	988 968	913 691
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	726 066	509 845
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	29 509	27 802
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		36 156
Autres charges	7 286	3 863
Total des charges d'exploitation (II)	34 500 700	35 074 582
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 382 078	1 750 609
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		213
Autres intérêts et produits assimilés (3)	29 046	15 785
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	29 046	15 999
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	123 422	42 636
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2	
Total des charges financières (VI)	123 424	42 636
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-94 379	-26 638
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 287 700	1 723 971

Compte de résultat (suite)

Cabinet Vilaine et associés
Commissariat aux comptes

	30/09/2022	30/09/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		25
Sur opérations en capital	46 000	9 559
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	1 440	
Total des produits exceptionnels (VII)	47 440	9 584
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	13 626	879
Sur opérations en capital	26 309	3 000
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		16 965
Total des charges exceptionnelles (VIII)	39 935	20 843
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	7 505	-11 259
Participation des salariés aux résultats (IX)	405 695	366 721
Impôts sur les bénéfices (X)	487 162	305 188
Total des produits	36 959 264	36 850 774
Total des charges	35 556 916	35 809 971
BENEFICE OU PERTE	1 402 348	1 040 803
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		4 652
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	2 500	2 369

Annexe des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022,
dont le total est de 31 259 235 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste,
dégageant un bénéfice de 1 402 348 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Matériel et outillage : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participation, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs mobilières sont évaluées à la clôture des comptes.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et les autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier pris d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes et charges

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en compte de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Disponibilités

Les disponibilités sont enregistrées à leur valeur nominale.

Notes sur le bilan

Cabinet Viaire et associés
Commissariat aux comptesActif immobiliséTableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	9 710 236			9 710 236
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	113 426	3 814		117 240
Immobilisations incorporelles	9 823 662	3 814		9 827 477
- Terrains	3 250 000			3 250 000
- Constructions sur sol propre	9 750 000			9 750 000
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	25 490			25 490
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 537 334	261 854	130 551	1 668 637
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 589 816	86 841		4 676 656
- Matériel de transport	79 574	73 095	68 933	83 736
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	214 238	4 697		218 935
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	10 976	18 859	10 975	18 858
Immobilisations corporelles	19 457 426	445 345	210 458	19 692 312
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 050 171	3 919		1 054 090
- Prêts et autres immobilisations financières	68 570	38 355		106 924
Immobilisations financières	1 118 740	42 274		1 161 014
ACTIF IMMOBILISE	30 399 829	491 433	210 458	30 680 802

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporellesFonds commercial

	30/09/2022
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	8 635 236
Total	8 635 236

Le mali technique de fusion est totalement affecté en fonds commercial.

Fonds commercial

Conformément au règlement ANC 2015-06, applicable pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 (article 214-3 du PCG), nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il continue à ne pas faire l'objet d'un amortissement.

En application de l'article 214-15 du PCG, les tests de dépréciation réalisés à la clôture de l'exercice, nous indiquent que la valeur actuelle de notre fonds commercial est au moins égale à sa valeur comptable figurant à l'actif du bilan. A ce titre, nous ne constatons aucune dépréciation de notre fonds commercial.

Ce changement de réglementation n'a donc aucune incidence sur les comptes annuels.

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et associés
Commissariat aux comptesAmortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	113 201	2 761		115 962
Immobilisations incorporelles	113 201	2 761		115 962
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	130 000	487 500		617 500
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	25 490			25 490
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 027 365	120 101	130 551	1 016 915
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 180 457	89 677		4 270 134
- Matériel de transport	50 124	15 039	42 623	22 539
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	189 630	10 989		200 619
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 603 067	723 305	173 174	6 153 198
ACTIF IMMOBILISE	5 716 268	726 066	173 174	6 269 160

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et associés
Commissariat aux comptesActif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 789 532 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	106 924		106 924
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	13 592	13 592	
Autres	454 687	454 687	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	214 328	214 328	
Total	789 532	682 607	106 924
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	30/09/2022	30/09/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	88 749	55 250
Disponibilités	734	324
Total	89 483	55 574

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et associés
Commissariat aux comptesDépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	207			207
Stocks	27 802	29 509	27 802	29 509
Créances et Valeurs mobilières	12 051			12 051
Total	40 060	29 509	27 802	41 767
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		29 509	27 802	
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et associés
Commissariat aux comptesCapitaux propresComposition du capital social

Capital social d'un montant de 100 445,00 euros décomposé en 100 445 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 03/03/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	1 040 803
Prélèvements sur les réserves	159 197
Total des origines	1 200 000
Affectations aux réserves	
Distributions	1 200 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	1 200 000

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2022
Capital	100 445				100 445
Primes d'émission	3 640 355				3 640 355
Réserve légale	10 045				10 045
Réserves générales	7 463 661	-159 197		159 197	7 304 464
Résultat de l'exercice	1 040 803	-1 040 803	1 402 348	1 040 803	1 402 348
Dividendes		1 200 000			
Total Capitaux Propres	12 255 309		1 402 348	1 200 000	12 457 657

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et associés
Commissariat aux comptes**Provisions****Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	99 254				99 254
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	82 730				82 730
Total	181 984				181 984
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et associés
Commissariat aux comptesDettesEtat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 18 483 931 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	14 465	14 465		
- à plus de 1 an à l'origine	13 628 551	1 095 448	4 178 170	8 354 932
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 240	2 240		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 944 374	2 944 374		
Dettes fiscales et sociales	1 564 239	1 564 239		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	68 166	68 166		
Autres dettes (**)	261 896	261 896		
Produits constatés d'avance				
Total	18 483 931	5 950 829	4 178 170	8 354 932
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	500 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 388 862			
(**) Dont envers les associés	153 240			

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et associés
Commissariat aux comptesDettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	13 161 489	13 161 489	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	13 161 489	13 161 489	

Etat des sûretés réelles consenties

-Nantissement en 1er rang du fonds de commerce SODESUP II au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel en garantie de l'emprunt de 3.000 k€.

En-cours au 30.09.2022 : emprunt soldé .

-Nantissement du compte bancaire BECM au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel en garantie de l'emprunt de 250 k€.

En-cours au 30.09.2022 : 12 651 euros.

-Nantissement du compte bancaire BECM au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel en garantie de l'emprunt de 500 k€.

En-cours au 30.09.2022 : 301 498 euros.

-Privilege du prêteur de deniers au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel, à hauteur de 3.900 k€, en garantie de l'emprunt de 4.400 k€.

En cours au 30.09.2022 : 3.840 686 euros.

-Privilege du prêteur de deniers au profit de Banque Européenne du Crédit Mutuel, à hauteur de 2.600 k€, en garantie de l'emprunt de 2.600 k€.

En cours au 30.09.2022 : 2 579 891 euros.

-Privilege du prêteur de deniers au profit de BPI, à hauteur de 6.500 k€, en garantie de l'emprunt de 6.972 k€.

En cours au 30.09.2022 : 6 426 762 euros.

Notes sur le bilan

Cabinet Vilaine et associés
Commissariat aux comptesCharges à payer

	30/09/2022	30/09/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	860	818
Emprunts et dettes financières divers	2 500	2 369
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	376 770	401 270
Dettes fiscales et sociales	1 257 979	1 157 904
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	1 638 109	1 562 361

Comptes de régularisationCharges constatées d'avance

	30/09/2022	30/09/2021
Charges d'exploitation	214 328	185 811
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	214 328	185 811

Notes sur le compte de résultat

Cabinet Vilaine et associés
Commissariat aux comptesChiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	3 589 410		3 589 410
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	32 384 828		32 384 828
Produits des activités annexes	801 599		801 599
TOTAL	36 775 837		36 775 837

Charges et produits d'exploitation et financiersRémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes : 17 000 euros

Charges et Produits exceptionnels

	30/09/2022	30/09/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		25
Produits exceptionnels sur opérations en capital	46 000	9 559
Reprises sur provisions et transferts de charge	1 440	
Total des produits exceptionnels	47 440	9 584
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 626	879
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	26 309	3 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		16 965
Total des charges exceptionnelles	39 935	20 843
Résultat exceptionnel	7 505	-11 259

Notes sur le compte de résultat**Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale**

A partir de l'exercice ouvert au 01/11/2015, la société SAS SODESUP II est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS VENCENI.

Le groupe est ainsi constitué par :

- la société SAS VENCENI : tête de groupe.
- la société SAS SODESUP II : filiale à 99.99 %.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société constate l'impôt qu'elle aurait dû acquitter en l'absence de convention. La société tête de groupe constate les produits et charges liés au régime d'intégration fiscale (économies d'impôts sur les déficits générés ou charges d'impôts liées au régime d'intégration).

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Charges de l'exercice : 487 162 euros

Autres informations

Cabinet Vilaine et associés
Commissariat aux comptes**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 109 personnes dont 2 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	10	
Agents de maîtrise et techniciens	19	
Employés	80	
Ouvriers		
Total	109	

Autres informations

Cabinet Vilaine et associés
Commissariat aux comptesEngagements financiersEngagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	199 970
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts restant à courir sur emprunt BECM 250 K€	13
Intérêts restant à courir sur emprunt BECM 500 K€	2 330
Intérêts restant à courir sur emprunt BECM 4400 K€	128 200
Intérêts restant à courir sur emprunt BECM 2600 K€	281 378
Intérêts restant à courir sur emprunt BPI 6972 K€	396 165
Intérêts restant à courir sur emprunt BECM 500 K€	5 580
Autres engagements donnés	813 667
Total	1 013 637
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 199 970 euros

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

L'engagement de retraite est déterminé sur la base de l'engagement attaché aux salariés dans leur totalité à la date de la clôture.

La méthode de calcul est conforme à la convention de détail et de gros à prédominance alimentaire.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Hypothèse retenue: départ volontaire des salariés.

Le montant retenu est une indemnité brute, charges sociales et fiscales patronales comprises.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.70 %
- Taux de croissance des salaires : 4 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Critère de rotation du personnel : fort pour les employés, moyen pour les agents de maîtrise et faible pour les cadres.
- Table de mortalité : (table INSEE TD 2022)

*Certifié conforme à l'original
Je Sebastien Houar
Avocat*

SODESUP II

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.445 euros
Siège social : 288 avenue Emile Hugues
06140 VENCE
R.C.S. GRASSE 480 034 388

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 MARS 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022, dont elle constate l'existence et qui s'élève à 1.402.348 euros, de la façon suivante :

Bénéfice : 1.402.348 euros

Affectation :

- Aux actionnaires à titre de dividendes, à concurrence de 1.200.000 euros
Soit un dividende de 11,95 € (valeur arrondie) par action,
- Le solde, au poste « Autres réserves », soit 202.348 euros
Ce qui porte le solde de ce poste à la somme de 7.506.812 €.

Total affecté : 1.402.348 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à un montant de 11.257.657 euros pour un capital social de 100.445 euros.

Le dividende est mis en paiement à compter du 2 mars 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 35,84 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1.199.964,16 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate que les dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Dividende distribué	Revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
30/09/2019	1.000.000 €	30 €	999.970 €
30/09/2020	1.200.000 €	35,84 €	1.199.964,16 €
30/09/2021	1.200.000 €	35,84 €	1.199.964,16 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du jeudi 2 mars 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président
M. Patrick NICOLAI

DocuSigned by:

0DBD8250E907490..